

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE  
HABITABLES 2017-2020**

Port du Crouesty – BP27 – 56640 Arzon  
Tel 02 97 53 78 07 / Fax 02 97 53 61 35  
<http://www.ycca.fr> / [ycca@wanadoo.fr](mailto:ycca@wanadoo.fr)

**CHALLENGE - Printemps 2019 AXA**

**Annexe aux Instructions de Course**

Dates : 17 février 2019, 3, 17 et 31 mars 2019, 14 avril 2019  
Lieu : Port du Crouesty - Baie de Quiberon

Grade : 5A

Marées à Port Navalo	Coefficient	Pleines Mers		Basses Mers		Ephéméride solaire à Vannes	
		Matin	Soir	Matin	Soir	Lever	Coucher
17/02/2019	67/76	03h10	15h41	09h01	21h23	08h14	18h35
03/03/2019	55/60	03h21	15h52	09h27	21h48	07h49	18h57
17/03/2019	50/58	01h55	14h32	07h37	20h06	07h21	19h17
31/03/2019	39/44	03h05	15h49	09h07	21h35	07h53	20h37
14/04/2019	44/46	01h18	14h11	06h57	19h31	07h25	20h57

## 1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017- 2020.
  - 1.2 Les prescriptions de la FFVoile.
  - 1.3 Les règles de jauge Osiris Habitable 2019.
  - 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil précisées ci-dessus.
  - 1.6 La langue officielle de l'épreuve est le français.
  - 1.7 Les présentes instructions de course et avis de course.
- 1.8 Le système d'identification est celui décrit dans la règle 77 des RCV. Par ailleurs, les concurrents devront arborer dans leur pataras la flamme distinctive de la classe, remise à la confirmation d'inscription.
- 1.9 **Inscriptions:** En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou non, et de continuer à courir ou non. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées aux articles 1.1 à 1.7 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

1.10 Changement d'équipage en cours d'épreuve : autorisé sous réserve que l'équipier remplaçant soit **licencié compétition** et déclaré sur la liste d'équipage du bateau concerné au secrétariat de course au plus tard le matin avant la clôture de l'émargement.

1.11 L'équipage minimum sera de **deux personnes**.

## **2 AVIS AUX CONCURRENTS :**

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel placé sous l'entrée du Yacht Club du Crouesty Arzon.

## **3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :**

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard une heure trente avant l'envoi du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement le jour de son entrée en vigueur.

## **4 SIGNAUX FAITS A TERRE :**

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé sur la terrasse de la Capitainerie du port du Crouesty.

4.2 Le pavillon Aperçu avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifie : « La course est retardée. Le signal d'avertissement ne sera pas donné moins de 45 minutes après que l'Aperçu ait été amené ».

## **5 PROGRAMME DES COURSES**

5.1 Les régates auront lieu les 17 février, 3, 17 et 31 mars et 14 avril 2019.

Briefing à 09h00 dans les locaux du club.

5.2 Mise à disposition du Comité de Course à 10h30 pour la première course du jour.

5.3 Lors de la première course du jour, le pavillon orange sera envoyé au plus tard en même temps que le signal d'avertissement. Pour chaque course à suivre disputée le même jour, le signal d'avertissement sera donné au plus tôt 5 minutes après l'envoi du pavillon orange.

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

## **6 PAVILLON DE CLASSE**

Le pavillon de classe est la flamme **NOIRE** pour la série Osiris Habitable.

Le pavillon de classe est la flamme **JAUNE** pour la série Monotypes.

## **7 ZONE DE COURSE**

La zone de course est située en Baie de Quiberon.

## **8 PARCOURS**

8.1 Les parcours construits sont décrits en annexe 1. Les parcours côtiers sont décrits en annexe 2.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en annexe 1, pour les parcours construits, et par une flamme numérique pour les parcours côtiers.

8.3 Parcours côtier : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.4 Une réduction de parcours peut être faite :

à tout marque pour un parcours construit.

A toute marque à contourner pour un parcours côtier.

- 8.5 Parcours côtier - Pointage officiel à une marque : le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe 2 Parcours côtiers (ceci modifie la RCV 32).

## 9 MARQUES

- 9.1 Les marques sont des bouées ou des marques officielles (cardinales, danger isolé...)
- 9.4 Le cap compas et la distance approximatifs de la première marque sont, si possible, affichés sur le bateau du Comité de Course avant le signal d'avertissement.
- 9.5 Des bateaux pointeurs peuvent être situés à proximité de chaque marque. Quand il reste à poste, un bateau pointeur arbore une flamme ou un pavillon YCCA. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation.

## 11 DEPART

Les départs des courses sont donnés en application de la règle 26, modifiée comme suit :

Temps	Signaux	Signification
5'	Envoi du pavillon de classe avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du pavillon P, I, U ou noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée de P, I, U ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Amenée du pavillon de classe avec un signal sonore	Départ

Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne doit pas être prise en considération.

- 11.1 Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau Comité de Course portant le pavillon orange et soit :
- le côté parcours de la marque de départ.
  - le mât d'un bateau comité arborant un pavillon Orange
- 11.3 Un voilier qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A 4.2 des RCV.

## 12 CHANGEMENT DE PARCOURS

- 12.3 Parcours côtier : le pavillon **O** envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée (voir § 13.2 des présentes IC). Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau Commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.
- 12.4 Le pavillon **C** envoyé avec **une indication de cap et distance** au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, une nouvelle marque supplémentaire de parcours est à contourner, le **pavillon vert** sera envoyé pour indiquer qu'elle est à contourner en la **laissant à tribord**. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course). Après cette marque reprendre le parcours tel que défini dans les IC.

## 13 ARRIVEE

- 13.1 Les extrémités de la ligne d'arrivée sont déterminées par le mât d'un bateau comité de course portant le pavillon Orange et arborant un pavillon Bleu et soit :
- le côté parcours d'une marque de parcours.
  - le mât d'un bateau comité arborant un pavillon Orange
- 13.2 Parcours côtiers :
- Pavillon « K » sous la flamme numérique : arrivée à proximité de la marque latérale verte N°1 du chenal du Crouesty.
- Sinon, arrivée en Baie de Kerjouanno, la ligne étant située à proximité de la zone de départ.

## 14 SYSTEME DE PENALITES

Le système de pénalité pour infraction à une règle du chapitre 2 est la règle 44.2 des RCV – Pénalité de deux tours (720°) dans le même sens. Tous les concurrents ayant effectué une pénalité de rotation pour une règle du chapitre 2 doivent déposer une reconnaissance écrite dans le délai prescrit au § 16.1 des IC.

## 15 TEMPS LIMITE

15.1 Temps limite du premier bateau pour finir :

Pour les parcours construits : 1 heure

Pour les parcours côtiers : 3 heures

15.2 Les voiliers ne réussissant pas à terminer :

Pour les parcours « construits », dans les 30 minutes après l'arrivée du premier de sa série

Pour les parcours côtiers : 2 minutes par mille nautique du parcours ajoutées au temps du premier classé dans la seconde moitié des partants° de leur classe

*°Exemple : si la classe compte 8 partants pour la course concernée, le temps limite sera décompté à partir de l'heure d'arrivée du 5<sup>ème</sup> concurrent de la classe.*

sont classés « DNF ». Ceci modifie la règle 35 des RCV. La clôture de la ligne sera annoncée à la VHF.

## 16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles auprès du secrétariat du club.

16.2 Le concurrent qui réclame doit remettre sa déclaration au secrétariat du Club dans l'heure qui suit la clôture de la ligne d'arrivée pour la dernière course du jour, après avoir satisfait aux obligations de la règle 61.1 (a) et notamment s'être signalé au Bateau Comité à l'arrivée et s'être assuré que le Comité lui en a accusé réception et en particulier en faisant constater la présence d'un Pavillon B ou Rouge, (un voilier de moins de 6 mètres n'a pas besoin d'arborer ce pavillon).

16.7 La dernière journée de course de la demi-saison, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

1/ Pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture ait été informée de la décision ce même jour ;

2/ Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille.

Ceci modifie la règle 66 des RCV.

16.8 En principe, les réclamations seront jugées à 08h30 avant le briefing de la journée suivante, sauf le dernier dimanche de chaque demi-saison où elles seront jugées 1 heure après la fermeture de la ligne; selon l'affichage au tableau officiel du Club.

16.9 En dehors de ces 2 dernières courses les convocations au Jury pourront être mentionnées dans le bulletin donnant le compte rendu de la course en cause. Il n'y aura pas de convocation individuelle - Le compte rendu faisant office de convocation.

16.10 L'article 14 et l'article 18.1 des présentes instructions de course ne pourront faire l'objet de réclamations entre concurrents. Ceci modifie la règle 60.1 (a) des RCV.

## 17 CLASSEMENT

17.2 Courses retirées : un classement général sera effectué par demi-saison. Il n'y aura pas de classement général pour l'ensemble de la saison.

Pour chaque demi-saison, le score de chaque bateau doit être le total des scores de ses courses courues.

En retirant :

- Son plus mauvais score lorsque **4** courses ont été validées

- Ses deux plus mauvais scores lorsque **8** courses ont été validées

Un classement pourra être fait pour les monotypes sous réserve qu'ils soient un minimum de 5 bateaux d'une même série.

17.3 Les règles A2 et A4 des RCV s'appliqueront.

## 18 REGLES DE SECURITE

18.1 **Contrôle de sortie et de retour des concurrents - émargement** : Les concurrents devront émarger sur les listes mises à leur disposition dans le hall d'entrée du club avant le départ sur l'eau et au retour à terre.

Emargement Départ : **L'émargement sera clos à 09h15.**

Emargement Retour : Les concurrents doivent émarger avant l'heure limite du dépôt des réclamations.

Le non-respect de l'émargement entraînera une pénalité de 30 % appliqués au temps réel :  
de la première course du jour courue par le concurrent pour l'émargement départ,  
de la dernière course du jour courue par le concurrent pour les émargements retour  
Ces pénalités seront appliquées sans instruction. (Modification de la règle 63.1 des RCV).

18.2 Tout concurrent qui abandonne doit le signaler par VHF au bateau du Comité de Course et obligatoirement, dès son retour à terre, au Secrétariat du Club de l'YCCA. Faute de quoi, le jury pourra prononcer son exclusion de l'épreuve

18.3 **VHF**: Le canal de vacation radio attribué sera communiqué lors du briefing du dimanche matin.  
Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire à bord.

18.5 **Matériel de sécurité** : Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur.

18.6 Le port d'un équipement individuel de flottabilité est fortement préconisé, indépendamment des séries pour lesquelles il est obligatoire. Si le pavillon Y est envoyé sur les bateaux Comité, le port d'un équipement individuel de flottabilité est alors obligatoire ; à défaut, le bateau pourra se voir disqualifié.

## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21 PUBLICITE

Le Challenge de Printemps AXA 2019 est classé en catégorie « A » de publicité.

## 22 BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : flamme ou pavillon YCCA.

## 24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

## 29 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## ARBITRES DESIGNES

Présidents du Comité de Course : Philippe BORAUD, Marc EYMOND, Michel GOLDFARB, Yves KUNA, James REUTIN

Présidents du Jury : Marc EYMOND, Yves KUNA

## ANNEXE 1 - Parcours construits

### PARCOURS "BANANE » Arrivée sous le vent

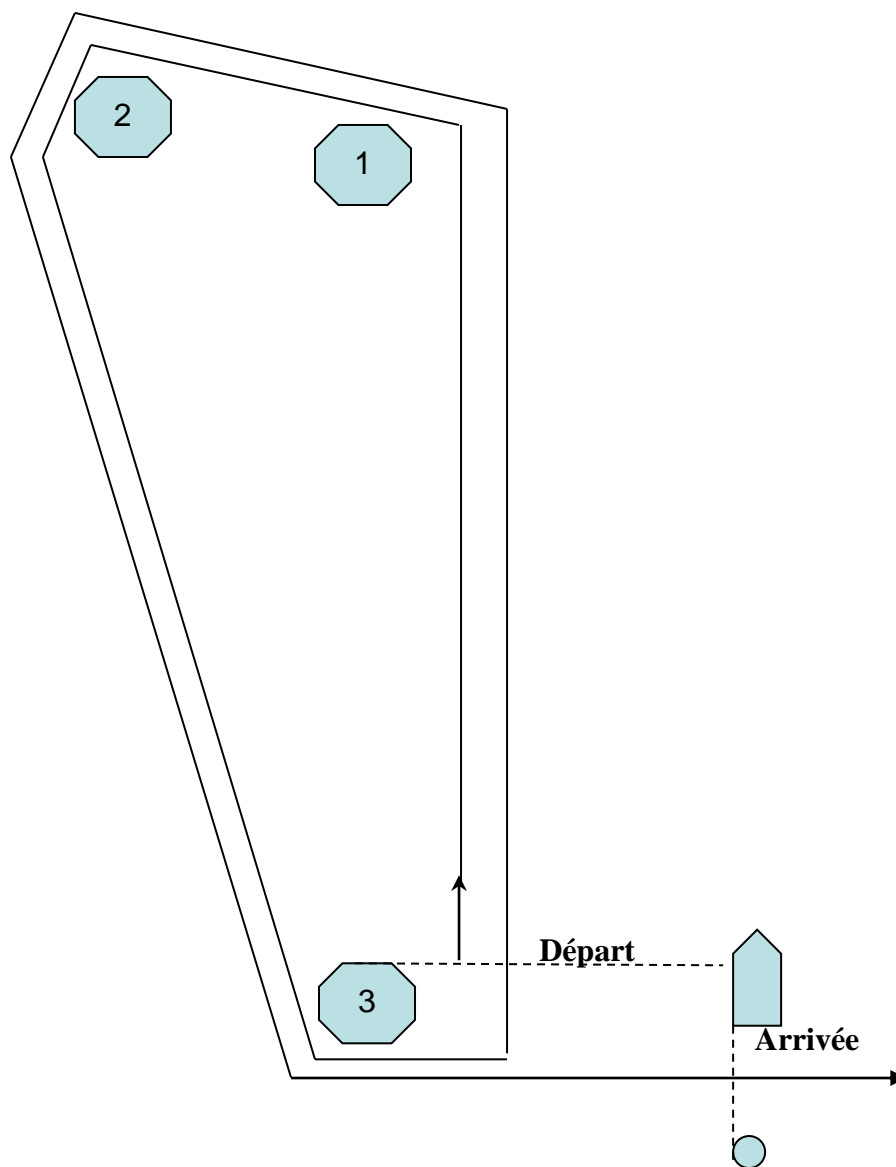
Pavillon **Q**

**Le parcours comprend :**

- 2 bords de près
- 2 bords de vent arrière

**Marques à passer :**

- Départ
- Marques: 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3
- Arrivée selon article 13.1 des IC



Distance entre marques 1 et 3 : 0,8 à 1,5 mille nautique (communiqué à titre indicatif).

## PARCOURS "BANANE » Arrivée sous le vent

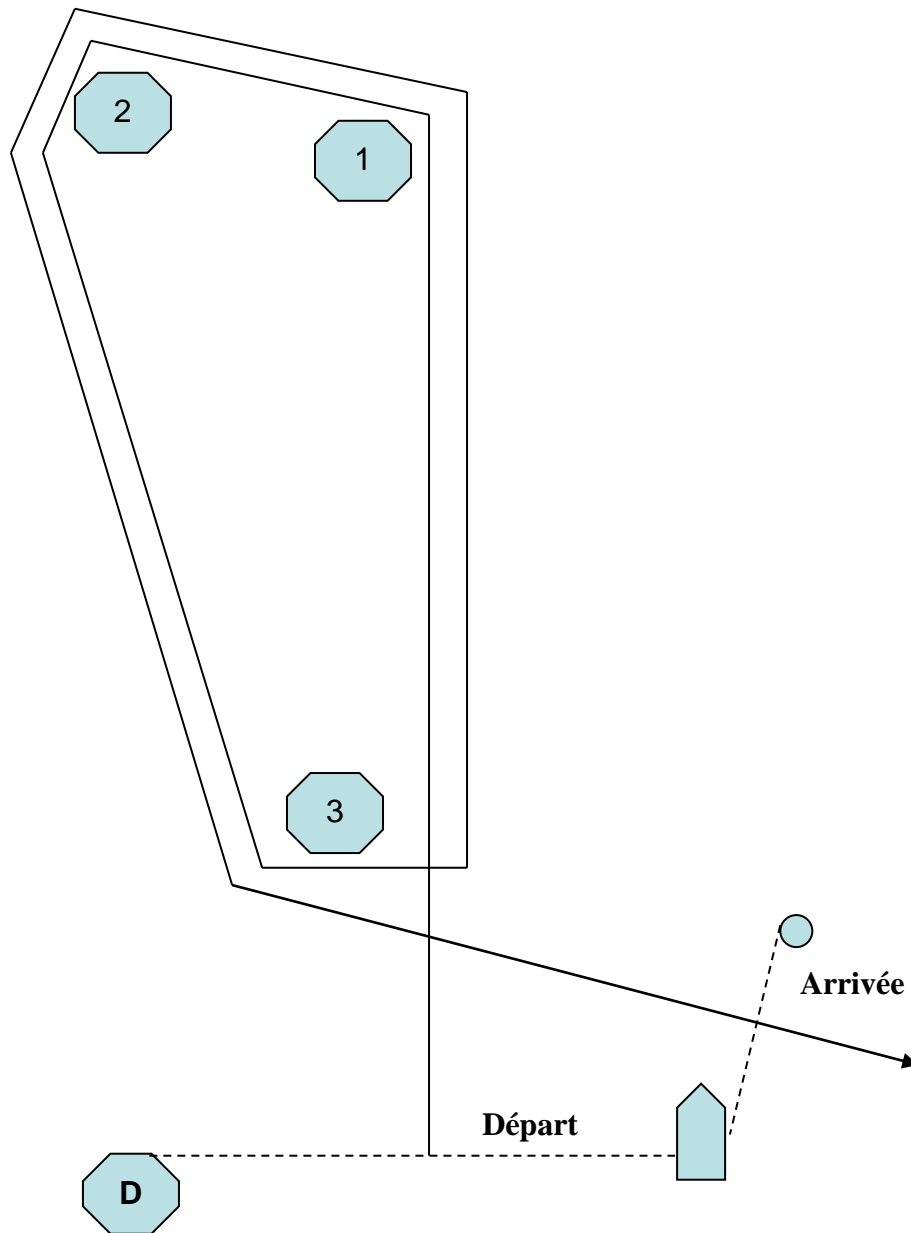
### Pavillon **F**

#### Le parcours comprend :

- 2 bords de près
- 2 bords de vent arrière

#### Marques à passer :

- Marques: 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3
- Arrivée selon article 13.1 des IC



Distance entre marques 1 et 3 : 0,8 à 1,5 mille nautique (communiqué à titre indicatif).

## PARCOURS "BANANE » Arrivée sous le vent

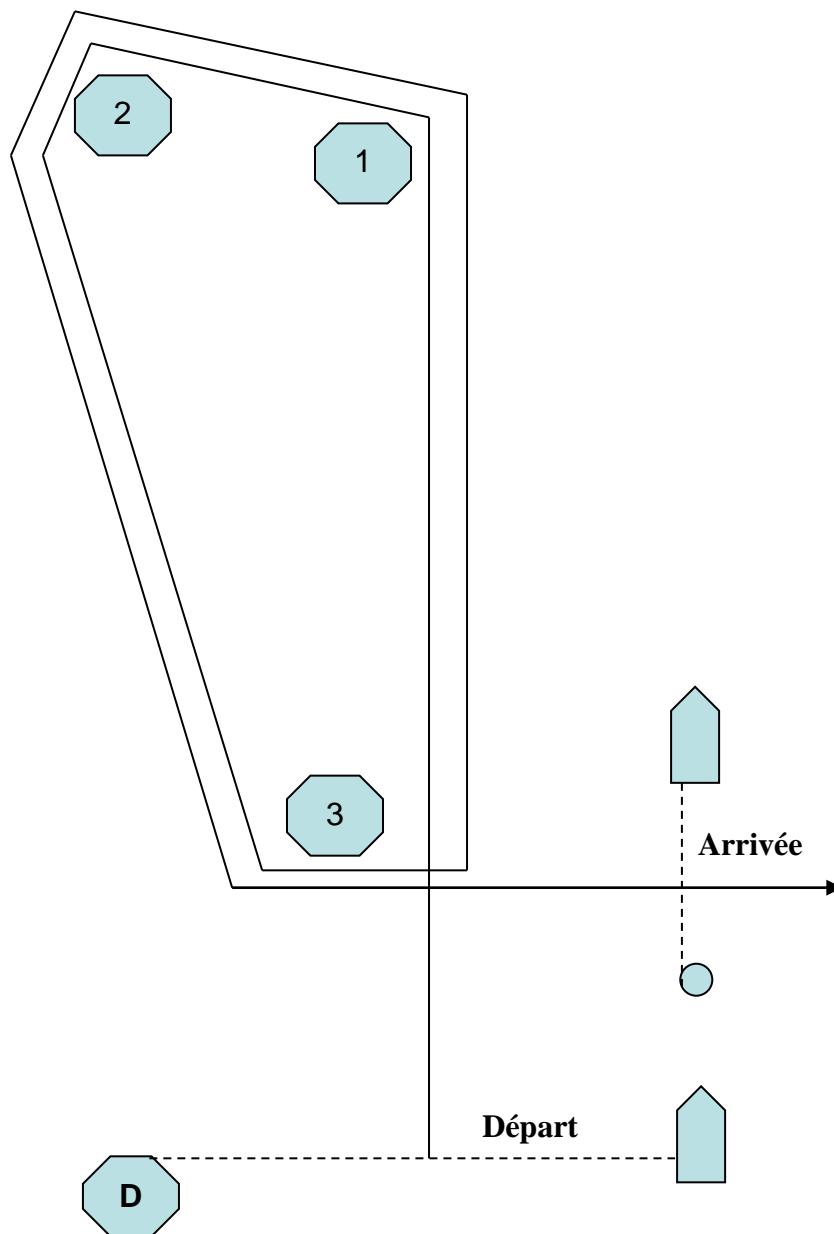
Pavillon **V**

### Le parcours comprend :

- 2 bords de près
- 2 bords de vent arrière

### Marques à contourner :

- Marques: 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3
- Arrivée selon article 13.1 des IC



Distance entre marques 1 et 3 : 0,8 à 1,5 mille nautique (communiqué à titre indicatif).



PARCOURS "BANANE » avec Porte  
Arrivée sous le vent à hauteur de la porte (3T/3Bs)

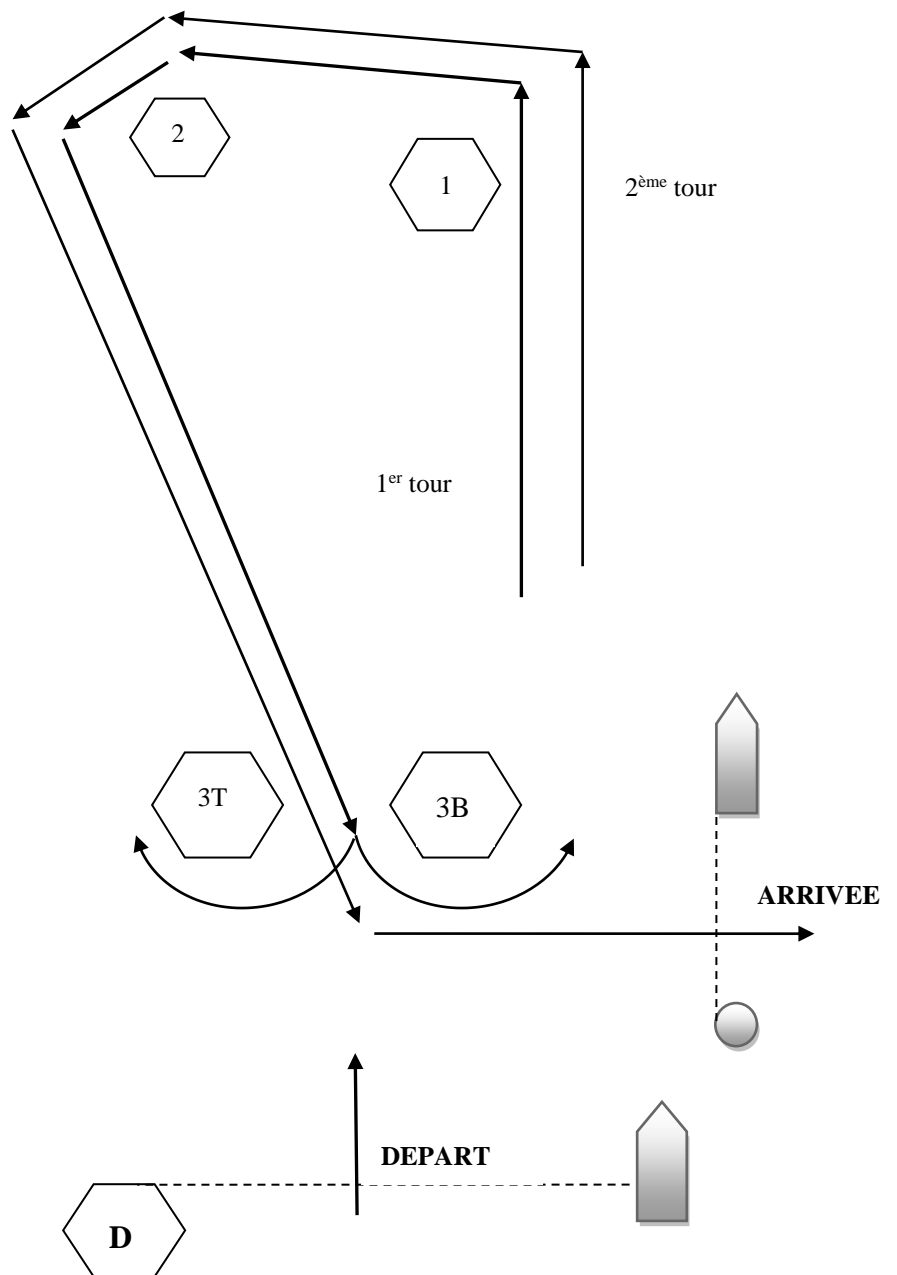
Pavillon **R**

**Le parcours comprend :**

- 2 bords de près
- 2 bords de vent arrière

**Marques à passer :**

- Marques: 1 – 2 – Porte (3B/3T) – 1 – 2 – Porte (3B bâbord)
- Arrivée selon article 13.1 des IC



Distance entre marques 1 et départ:  
0.8 à 1,8 mille nautique  
(Communiqué à titre indicatif).

## ANNEXE 2 - Parcours côtiers

---

Parcours n° 1 (Flamme N° 1) : 18,7 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

La Recherche à tribord en la contournant

La Vieille à tribord en la contournant (en respectant le balisage du parc à moules)

Arrivée, selon article 13.2.

Parcours n° 2 (Flamme N° 2) : 15,7 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

Sud Méaban à tribord

Nord Quiberon à bâbord en la contournant

Sud banc de Quiberon à bâbord en la contournant

Sud Méaban à bâbord

Arrivée, selon article 13.2.

Parcours n° 3 (Flamme N° 3) : 17,1MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

L'épieu à tribord en le contournant

La Chimère à tribord

La Vieille à tribord en la contournant (en respectant le balisage du parc à moules)

Sud Méaban à tribord en la contournant

Arrivée, selon article 13.2.

Parcours n° 4 (Flamme N° 4) : 20,0 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

Sud Méaban à tribord

Les Buissons de Méaban à tribord

Bugalet à bâbord en la contournant

Sud banc de Quiberon à bâbord en la contournant

Arrivée, selon article 13.2.

Parcours N° 5 (Flamme numérique N° 5) : 7,3 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser, en les contournant :

L'épieu à tribord

La Chimère à tribord

Sud Méaban à tribord

Arrivée, selon article 13.2.

Parcours N° 6 (Flamme numérique N° 6) : 7,3 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser, en les contournant :

Sud Méaban à bâbord

La Chimère à bâbord

L'épieu à bâbord

Arrivée, selon article 13.2.

Parcours n° 7 (Flamme N° 7) : 15,0 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

La Recherche à tribord en la contournant

Sud Méaban à tribord en la contournant

Arrivée, selon article 13.2.

Parcours n° 8 (Flamme N° 8) : 15,0 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

Sud Méaban à bâbord en la contournant

La Recherche à bâbord en la contournant

Arrivée, selon article 13.2

Parcours n° 9 (Flamme N° 9) : 13,9 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

La Chimère à tribord en la contournant

Sud Banc de Quiberon à tribord en la contournant

Sud Méaban à tribord en la contournant

Arrivée, selon article 13.2.

Parcours n° 10 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 0) : 10,5 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

La Chimère à tribord en la contournant

Une bouée à tribord en la contournant

Coordonnées approximatives : 47°28,000 N – 002° 59,000 W)

Sud Méaban à tribord en la contournant

Arrivée, selon article 13.2.

Parcours N° 12 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 2) : 14,6 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

La cardinale Sud La Chimère à tribord en la contournant

Une bouée (La Souris) à tribord en la contournant

(coordonnées approximatives : 47° 31,9 N – 003°51,2 W)

La cardinale Sud Méaban à bâbord

La bouée de bout de ligne de départ à bâbord

Arrivée, selon article 13, en baie de Kerjouanno, à proximité de la zone de départ

Parcours N° 13 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 3) : 17,5 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

La cardinale Ouest La Recherche à tribord en la contournant

Une bouée à tribord en la contournant

(coordonnées approximatives : 47° 30,3 N – 002°57,8 W)

la cardinale Sud Méaban à tribord en la contournant

La bouée de bout de ligne de départ à bâbord

Arrivée, selon article 13, en baie de Kerjouanno, à proximité de la zone de départ